

Le Thiavillois

Bulletin communal d'informations de THIAVILLE SUR MEURTHE



Des nouvelles de l'école
en page 3



TNT HD - infos
en page 9



Du Section football - Loisir Jeunes
en page 5

Sommaire

Sommaire	2
Echo du conseil du 22 février 2016	2
Des nouvelles de l'école	3
Manifestations passées	4
Manifestations futures	5
Infos Associations	5
Dates à retenir et infos diverses	9
Le thiavillois vous informe	13
Recette de saison	15
Infos pratiques	16

Echo du conseil du 22 février 2016

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Trois Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été présentées :

- Biens situés 16bis rue du Moulin cadastré ZA 63 lieudit Derrière le Mur, d'une superficie de 34a et 69ca,
- Parcelle située Parc d'Activité de Grandrupt cadastrée AH 58 (pour partie) lieudit Fin des Boules Est, d'une superficie d'environ 30a,
- Parcelle en nature de futaie cadastré ZD 11 lieudit Aux Hayottes, d'une superficie de 8a et 52ca.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil a décidé de ne pas utiliser son droit de préemption.

Exécution du budget « FORET » avant son vote

Afin de pouvoir régler, rapidement, un reliquat de facture ONF, compte tenu que le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal,

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à inscrire la somme de 1.200 euros au compte 2117 – Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.

Rétrocession des délaissés de l'ETAT – Pommiers le long de la RN59

Suite à la réunion du 2 février 2016 entre les adjoints et les représentants de la DIREST, le Conseil sollicite la DIREST pour mettre en œuvre la procédure de rétrocession des délaissés et pour que celle-ci lui fournisse tous les éléments nécessaires à la prise d'une décision pour la reprise ou non de ces délaissés par la commune.

Poste de Monsieur Patrick MARTIN

Le contrat de Monsieur Martin arrivant à échéance le 4 mars 2016, Pôle Emploi a été contacté pour la mise en place de son renouvellement qui a été accordé jusqu'au 4 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce renouvellement de contrat et précise qu'il pourra être renouvelé jusqu'à extinction des droits d'éligibilité de Monsieur Patrick MARTIN aux contrats aidés ou attribué à un remplaçant en cas de départ de Monsieur Patrick MARTIN.

CCAS

Par courrier en date du 16 février 2016 Floriane LINDT a démissionné du CCAS.

Elle a été remerciée pour son implication et sa disponibilité.

Par arrêté municipal le Maire a désigné Isabelle MAUCCI au titre de membre complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale, le temps du mandat du Conseil Municipal en place.

Date du prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est prévu le lundi 21 mars 2016 à 20h30.

Il est bon de préciser que les délibérations sont affichées sur le panneau en façade de la Mairie et que les séances sont publiques.

Des nouvelles de l'école

Petites news de la Classe Maternelle

Journée du blanc:

En décembre, nous avons fait une journée spécial BLANC. Par chance, de nombreux parents étaient disponibles ce jour là pour nous prêter main forte. Nous avons donc pu faire beaucoup d'activités intéressantes:

- flocons de neige en origami.
- empreintes de pieds à la peinture blanche sur un chemin de papier kraft.
- empreintes de mains sur boules de Noël.
- œufs à la neige pour le goûter.

Et comme toujours, chacun a présenté son trésor blanc.



Journée du jaune:

En janvier, nous avons fêté le jaune et l'épiphanie le même jour.

- fabrication de minions.
- décoration d'étoiles en sable ou gommettes ou autre.
- coloriages et dessins jaunes
- présentation de trésors jaunes.

Événements à venir prochainement:

- Journée du vert le vendredi 11 mars.
- Fête du printemps (pour toute l'école) le vendredi 25 mars. Les enfants (et adultes) pourront venir déguisés. Au programme, défis en groupes et ateliers dans la grande salle de sports. Puis, goûter collectif à l'école (gourmandises sucrées et boissons apportées par les parents) et distribution de récompenses en chocolat (pour fêter Pâques qui arrive tôt cette année).

Pour ces 2 journées spéciales, la participation des parents sera très appréciée!



Manifestations passées

Concert « Nos Voix, Nos Guitares »

Comme il aime se produire régulièrement, le groupe de « Nos Voix Nos guitares » s'est une nouvelle fois présenté devant le public thiavillois avec un répertoire comprenant des chansons très classiques et connues de tous et des chansons plus récentes.

Plus d'une cinquantaine de personnes s'était déplacée pour assister au spectacle intitulé « Toutakoustik ». Bien lui en a pris car, pendant un peu moins de deux heures, le public a tout oublié, les soucis, l'actualité, place était donnée au chant et à la musique.

Dans la salle, les mélomanes reprenaient en chœur les refrains des chansons « J'entends siffler le train », « Vous permettez Monsieur », « Les cornichons » d'un certain Nino Ferrer, « Aragon et Castille » mais aussi « Le jazz et la java » et d'autres plus entraînantes encore, de quoi avoir des fourmis dans les jambes et l'envie de faire quelques pas de danse.

La municipalité, organisateur de la soirée, s'est dite pleinement satisfaite de l'excellente ambiance qui a régné tout au long du spectacle et fut très sensible au geste de solidarité du groupe. En effet, celui-ci a décidé d'offrir la recette au profit du CCAS de la commune, ce pourquoi, il a été remercié.

Compte tenu du succès de la soirée, une date sera retenue pour 2017.



Foyer Rural

Section football : Prochaines rencontres à Thiaville

- Dimanche 20 mars 2016 - 15H00 : Thiaville F.R. / Luneville Sixte Es 2
- Dimanche 03 avril 2016 - 15H00 : Thiaville F.R. / Montois FC
- Dimanche 24 avril 2016 - 15H00 : Thiaville F.R. / Remereville FC

Le staff vous attend nombreux afin de venir soutenir l'équipe du village !!

Vide grenier

Dès à présent nous vous informons de la date de la manifestation. Elle aura lieu le 22 mai. Vous pouvez déjà réserver votre emplacement en contactant Martine PETTOVEL ☎ 07 89 36 99 80.

19^e vide grenier

de Thiaville sur Meurthe
le dimanche 22 mai 2016



BUFFET
BUVETTE

2 euros le ml



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique - Partenaires:



Le Foyer Rural de Thiaville sur Meurthe organise son 19^e vide grenier dans les rues du village et serait heureux de vous accueillir parmi ses exposants.

Pour cela, il vous suffit de retourner le bulletin d'inscription ci-joint, accompagné du règlement avant le 17 mai 2016 à :

Mme Martine PETTOVEL
10, les Hayottes 54120 Thiaville sur Meurthe
ou dans la boîte aux lettres de la Mairie
Tél: 07 89 36 99 80

Nous espérons vous compter parmi nous pour cette sympathique journée que nous souhaitons aussi ensoleillée que l'an dernier !

Infos Associations

Foyer Rural

Section football - Loisir Jeunes

Ce mercredi 24 février débutait la Section Loisir Jeunes, où les parents ont répondu présents pour faire participer leurs enfants. En effet, ce ne sont pas moins de sept enfants qui sont venus pratiquer l'initiation au football, encadrée par nos deux éducateurs Dylan MUNIER et Romain NOEL. L'après-midi s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur, et les enfants ont pu s'amuser de 14h00 à 16h00 et ont terminé la séance avec un petit goûter.

Nous sommes ravis du bon déroulement de ce premier rendez-vous avec vos enfants, et rappelons aux parents retardataires qu'il reste encore des places disponibles.



Equipe 1 de Thiaville

Résultats de reprise depuis la trêve hivernale

- 14/02 : Déplacement à Einville → match nul
- 21/02 : Croismare à domicile → match nul

L'ASVPP : Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions

L'association a tenu son AG le 21/11/2015. Elle traite de nombreux dossiers, certains proches de nous d'autres plus éloignés, puisqu'elle est agréée pour les deux départements des Vosges et de la Meurthe et Moselle. Comme tous les dossiers sont assez denses, nous avons choisi de vous les présenter par étape. Aujourd'hui, nous allons vous parler des inondations et vannes (Raon l'Etape) :

Actions de l'ASVPP (3^{ème} épisode)

L'association des riverains de la Meurthe, conseillée par l'ASVPP a partiellement gagné au TA. Le Tribunal a enjoint au préfet des Vosges de mettre en demeure le papeterie de Raon de régulariser la situation du droit d'eau de l'usine hydroélectrique semblant toujours appartenir à l'ancien propriétaire, la papeterie Matussière et Forest.

Dans ses attendus, il reconnaît clairement que le dossier qui lui a été soumis et les demandes qu'il a formulées auprès de la papeterie et du préfet au cours de l'instruction ne permettent pas de savoir qui est le détenteur du droit d'eau. Cette constatation prouve que soit la partie hydroélectrique de l'usine n'a pas fonctionné du tout, ou soit n'a pas fonctionné légalement. Nous espérons que le TA aille au bout de sa démonstration en disant que le préfet devait retirer d'office le droit d'eau.

Domage, car on se retrouve devant un nouvel imbroglio juridique. En effet, entre temps la papeterie de Raon a été mise en liquidation et a été rachetée par un groupe italien et le préfet n'a rien trouvé de mieux que de transférer le droit d'eau de la papeterie de Raon, dont on ne sait toujours pas si elle en était le légitime détenteur, à la société Jarménil HE du docteur Rémy.

Le préfet a signé pour cela 3 arrêtés, un d'occupation temporaire du domaine public pendant la rénovation du barrage, un de prescriptions applicables au barrage et enfin un de transfert du droit d'eau. Pour la petite histoire, il faut savoir que l'Agence de l'eau et l'EPTB sont pour la destruction pure et simple du barrage et qu'en coulisse la DDT ne voit pas la rénovation d'un bon œil, mais ne peut pas aller contre les décisions du préfet.

L'ASVPP a attaqué l'arrêté de transfert du droit d'eau devant le TA. Cet arrêté est vital pour les 2 autres arrêtés qui n'ont plus lieu d'être si le transfert du droit d'eau est annulé.

Ceci nous a permis d'en apprendre des pas tristes. Dans les pièces fournies par le préfet en réponse à notre demande d'annulation figurait une sorte de compromis de vente entre papeterie de Raon et la société Jarménil HE portant sur l'usine hydroélectrique à proprement parler, alors qu'aucun acte de propriété prouvant à qui elle appartient n'a jamais été montré, portant aussi sur le droit d'eau (même remarque que précédemment). Le plus fort, dans cet acte pris devant notaire, un ligne mentionne l'intention de papeterie de Raon de vendre le barrage à Jarménil HE, alors que ce barrage appartient de droit à l'état!!

On a aussi appris que Rémy comptait rénover le barrage a minima. Pas question de suivre les préconisations de la SAFEGE, le bureau d'études ayant estimé les diverses solutions. Trop cher. Deux millions d'euros. Il faudrait entre 10 et 20 ans pour amortir l'investissement. Les raonnais risquent encore d'avoir les pieds dans l'eau pour longtemps.

Par la suite, le préfet a signé un récépissé de déclaration de travaux pour la rénovation. Très critiquable, car il semble bien qu'il aurait fallu un dossier d'autorisation complet au titre de la loi sur l'eau avec étude d'impact et car le projet ne suit pas les recommandations de la SAFEGE pourtant actées dans l'arrêté préfectoral portant sur les préconisations.

Récépissé pas attaqué, du moins pour l'instant, car le maximum d'effort est mis sur le transfert du droit d'eau qui gouverne tout le reste.

La suite des affaires en cours dans le prochain numéro.

Journée taille et Greffe de pommiers

Le 27 février 2016 à 8h30, environ 90 personnes se sont retrouvées devant la mairie avant d'aller sur le chemin des pommiers pour s'initier à la taille des arbres.

La journée était organisée par les Maisons Familiales Rurales de Fontenoy la Joute en collaboration avec l'association Jardinot. Ils avaient fait appel aux « croqueurs de pommes » qui étaient chargés de montrer comment on taille un pommier. La municipalité leur avait proposé de venir à Thiaville puisque :

- d'une part il y a de nombreux pommiers qui n'ont pas été taillés depuis très longtemps
- d'autre part, suite à l'opération « nettoyage » de novembre, il faut poursuivre la réhabilitation des pommiers
- enfin plusieurs personnes avaient émis le désir d'apprendre à tailler



Tous les participants étaient ravis. Nous ne pouvons que déplorer le peu de Thiavillois présents : sur les 90 personnes, il y en avait 3 !!

La journée s'est poursuivie par un repas au foyer Rural, puis l'initiation à la greffe qui s'est faite sur table car ce n'est pas exactement la saison idéale pour greffer à cette saison. Les présents ont pu repartir avec des greffons que les « croqueurs de pommes » avaient apportés.

Pendant ce temps, quelques courageux bénévoles faisaient le débroussaillage des pommiers qui sont situés au dessus du pont qui enjambe la 4 voies

Nous avançons bien, mais il y a encore du travail : avis aux amateurs,

une nouvelle opération débroussaillage est prévue le 19 mars.

Elle sera associée à un atelier de taille encadré par quelques professionnels du jardin et des plantes

Compte rendu de l'Assemblée Générale de RCM du 19 février 2016

C'est devant une trentaine de personnes que salle du Foyer Rural, s'est déroulée l'Assemblée Générale.

Etaient présents : Monsieur le Sous Préfet de Lunéville, Monsieur le Député Maire de Lunéville, Madame la Conseillère Départementale, Messieurs les Maires de Thiaville sur Meurthe et Lachapelle, le Maire de Raon l'Etape était représenté.

L'animateur de l'émission "Une terre pour deux peuples", et les résidents de "Couaroye à Delille" étaient également présents.



- Dominique George, Président a présenté le rapport moral, et a fait remarquer que l'année 2015, a vu une augmentation de la fréquentation de la radio par l'intermédiaire du web. Nous sommes écoutés, ainsi, au-delà de la Déodatie et du Lunévillois.
- Les deux animateurs, Ludovic et Anthony ont présenté les différents programmes et les rencontres qu'ils ont pu faire durant l'année passée.
- Bilan financier : malgré un résultat négatif, la situation s'est améliorée par rapport à l'année 2014.

M Dallet mandaté par Lorraine Active a réalisé le bilan des deux DLA (Dispositif Local d'Accompagnement). L'un sur la radio au cœur de notre territoire, l'autre destiné à trouver en 2016 un équilibre financier pour une radio associative.

A noter le départ de Jérémy, journaliste, responsable des programmes. Il a été remercié pour son implication au sein de notre radio locale. Nous lui souhaitons bonne chance pour son avenir radiophonique. Le Conseil d'Administration a enregistré deux démissions et l'arrivée de deux nouveaux membres, il s'agit de Vincent, étudiant et de Guillaume également étudiant et animateur de la radio du Lycée Chopin de Nancy.

L'élection du nouveau bureau s'est déroulée le 23 février 2016, il est désormais ainsi composé :

Président	Dominique	GEORGE
Trésorière	Isabelle	LAHAYE
Secrétaire	Martine	PETTOVEL
Vice Président	Jean	COUTY
Trésorier Adjoint	Claude	SCHMIDT
Secrétaire Adjoint	Colette	COUTY

Membres du Conseil d'Administration :

Vincent DOAZAN – Jonathan FONTAINE - Nicolas HUMBERT - Guillaume MARCEL - Edith MESMOUDI.

Nous vous rappelons qu'il est possible, tout au long de l'année, d'adhérer à l'Association Radio Canal Myrtille. (prix de l'adhésion : 18€).

RCM ... c'est sur 97.6 en FM - - - - ainsi que www.rcmlaradio.fr



Nous vous rappelons que toutes les associations qui le désirent peuvent transmettre leurs informations au Thiavillois qui les publiera sans réserve.

Le passage à la télévision haute définition, ce sera le 5 avril 2016 !

Il reste quelques semaines aux habitants de votre commune pour vérifier que leur téléviseur est bien compatible avec la nouvelle norme HD, sinon, ils ne pourront plus recevoir la télévision après cette date !

CE PASSAGE CONCERNE LES TELESPECTATEURS QUI REÇOIVENT LA TELEVISION PAR L'ANTENNE RATEAU.

Un test simple existe pour vérifier que son téléviseur est compatible TNT HD :



Allez sur la chaîne 7, puis la chaîne 57 et vérifiez que le logo ARTE HD est bien présent en continu sur l'une des 2 chaînes, en haut à gauche de l'écran. Si c'est le cas, votre télé est prête pour le 5 avril, sinon, il ne faut pas tarder à s'équiper d'un adaptateur TNT HD à brancher dès maintenant au téléviseur. Il est souhaitable de ne pas attendre le dernier moment pour s'équiper, afin de bénéficier d'un large choix de produits, dont ceux de premier prix (à partir de 25 euros).

Pour informer le public,

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a édité un dépliant explicatif Le mode d'emploi pour passer à la TNT Haute Définition. Il est actuellement distribué à 25 millions de foyers français ! N'hésitez pas à le mettre à disposition dans vos mairies, il est facilement imprimable depuis notre site internet :

http://www.recevoirlatnt.fr/fileadmin/contenu/Kit_communication/ANFR-Imprime-grand-public2.pdf

L'ANFR attribue également des aides prévues par l'État pour accompagner les personnes les plus fragiles :

une aide financière de 25 euros pour l'acquisition d'un équipement HD pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public ne recevant la télévision que par l'antenne râteau ;

depuis le 28 janvier, une aide gratuite à domicile est ouverte pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80 %. Elle permet, en partenariat avec La Poste, une intervention par les facteurs pour installer l'équipement TNT HD au domicile des téléspectateurs. **POUR EN BENEFCIER, IL FAUT APPELER LE 0970 818 818.**

Pour plus d'informations, un site internet : www.recevoirlatnt.fr. Un numéro d'appel (non surtaxé) : 0970 818 818



Horaire des prochaines messes

Dates	Dimanche	Samedi 18h	Dimanche 9h	Dimanche 10h30
6 mars	4 ^{ème} dimanche de carême	Flin	Brouville	Baccarat
13 mars	5 ^{ème} dimanche de carême 3 ^{ème} scrutin	Glonville		Baccarat
20 mars	Rameaux	Azerailles		Baccarat

24 mars	Jeudi Saint		Chenevières 20h	Baccarat 18h
25 mars	Vendredi Saint		Gélacourt 20h	Lachapelle 18h
26 mars	Vigile pascale			Baccarat
27 mars	1 ^{er} dimanche de Pâques			St Clément
3 avril	2 ^{ème} dimanche de Pâques Miséricorde	Reherrey	Vathiménil	Baccarat
10 avril	3 ^{ème} dimanche de Pâques	Laronxe	Glonville	Baccarat
17 avril	4 ^{ème} dimanche de Pâques	Gélacourt	Flin	Baccarat

Union des Associations d'aide à la famille de Meurthe et Moselle

Notre métier : Vous aider !

**Union des Associations
d'Aide à la Famille
de Meurthe-et-Moselle**

Aide à la Famille : un coup de pouce lors des moments difficiles !

La vie de famille n'est pas un long fleuve tranquille... Un évènement, heureux ou difficile, attendu ou imprévu peut venir bouleverser l'équilibre de votre quotidien et l'organisation mise en place pour vos enfants.

Confronté à une situation de vie particulière, vous pouvez avoir besoin d'être épaulé.

Notre intervention vous permet de bénéficier temporairement des services d'une personne formée et qualifiée, qui vient à votre domicile pour vous seconder ou vous remplacer dans la prise en charge des enfants et du quotidien (entretien du logement, courses, repas, ...).

Dans certaines situation, la CAF ou la MSA prennent en charge une partie du coût de cette intervention : lors d'une grossesse, naissance ou adoption, de la séparation des parents, du décès d'un enfant ou d'un parent, de la maladie d'un parent ou d'un enfant, d'une hospitalisation de courte ou longue durée, dans le cas de familles nombreuses ou encore pour vous accompagner lors d'une formation professionnelle ou d'une reprise d'emploi.

Le financement CAF ou MSA est fonction de votre quotient familial. Il est directement versé à l'association et donc déduit de votre facture. Déduction fiscale de 50% des sommes engagées ou crédit d'impôt. Pour tout renseignement sur l'aide à la Famille, contacter l'Union des Associations d'Aide à la Famille de Meurthe-et-Moselle (U2AF-54) qui définira avec vous la fréquence et la durée d'intervention dont vous pouvez bénéficier ainsi que le montant de la participation horaire qui vous sera demandée.

Association loi 1901
Certification Qualité ISO 9001 : 2008
Agrément SAP/775615560



Siège social et antenne : Nancy
25-29 rue de Saurupt
54000 NANCY
☎ 03.83.40.33.53

Antenne Longwy
5 rue Stanislas
54400 LONGWY
☎ 03.82.23.19.22

www.u2af54.fr

Maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées



Des solutions pour accompagner un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Les Ateliers Fil Mauve

Formation des aidants familiaux

L'ESA –ADMR (Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile), la Mutualité Française Lorraine, et ses partenaires ^(a) vous invitent à participer aux :

ATELIERS FIL MAUVE

A Baccarat

De Mars à Mai 2016

Ces Ateliers sont destinés aux personnes qui accompagnent **un proche atteint de la maladie d'Alzheimer** ou d'une maladie apparentée, à domicile ou en institution (accueil de jour, EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes).

Si votre proche souhaite vous accompagner, une activité sera prévue pour lui (elle) par le service ESA-ADMR et si vous avez une difficulté pour vous rendre au film et/ ou aux ateliers. Contactez-nous.

Objectifs

- ✚ Mieux comprendre la maladie et ainsi améliorer la communication
- ✚ Acquérir de nouvelles compétences, pour faire face aux difficultés et gérer son temps et son énergie.
- ✚ Améliorer les relations avec les soignants.
- ✚ Orienter vers les structures locales d'accueil et de soutien

^(a) Partenaires : Maison hospitalière Baccarat – Agence Régionale de Santé Lorraine - Maison des Réseaux de Santé du Pays Lunévillois – Conseil Départemental Meurthe et Moselle

Comment ?

Ouvert à tous

Entrée gratuite

Film-Débat

« Ta mémoire Mon Amour ! »

Vendredi 18 mars 2016 à 14 h 30

Salle des Fêtes
1, avenue de la Chapelle
54120 BACCARAT

A la fin de la séance, possibilités de s'inscrire :

Formations en Séances collectives

14h30 à 16h30

Maison Hospitalière de Baccarat
24, rue de l'Abbé Munier
54120 BACCARAT

Mardi 29 mars
Mardi 19 Avril
Mardi 26 avril
Mardi 17 Mai

Entretiens individuels Sur rendez-vous

Lundi 4 et mardi 5 avril
Lundi 2 et mardi 3 mai

ESA

Floriane FOUQUET
Ergothérapeute
03.83.42.18.07
06.89.40.52.27

Merci au(x) courageux tagueur(s) du local EDF de la zone de Grandrupt !!

Pourquoi ce titre ? Parce que, comme beaucoup de Thiavillois et de Raonnais ont pu le constater, la zone industrielle de Grandrupt est très (trop !) souvent occupée par les « gens du voyage ». Or, depuis le 29/02/2016, elle est vide et c'est ce jour que choisi(ssen)t le(s) courageux tagueur(s) pour « orner » le local EDF de graffitis. Que croi(en)t il(s) ? Que rien n'est fait pour résoudre ces problèmes ? Que « l'autorité » attend le bon vouloir des « gens du voyage » ?



En fait dès la venue de caravanes les gendarmes vont les rencontrer, les identifier et ils font des rondes régulières. Pour ce qui est des personnes qui étaient présentes les deux dernières semaines (nous avons fait partir les précédents le samedi 13/02/16 et les nouveaux sont arrivés le dimanche 14/02/16).

Après quelques jours de présence, nous avons contacté la gendarmerie et la préfecture qui nous ont dit qu'ils ne resteraient pas, puis comme cela se prolongeait, nous avons refait la démarche de contacter la gendarmerie et la préfecture et nous avons proposé de les rencontrer ensemble élus des deux communes et gendarmes : cela s'est fait le 25/02/16 ;

Dans ces rencontres nous avons trois exigences :

Le départ rapide, l'élimination des déchets et le paiement d'une participation forfaitaire à l'eau et à l'électricité

Nous avons pu constater l'après midi même que les sacs poubelles avaient été enlevés et ils s'étaient engagés à partir au plus tard le lundi 29/02/2016, ce qu'ils ont fait. Pour la participation forfaitaire, nous allons revoir avec la gendarmerie.

Nous espérons que de nouveaux arrivants ne vont pas se précipiter pour remplacer les précédents, mais il faut savoir qu'il y a en principe des aires d'accueil, mais que celles-ci ne sont pas toujours « accueillantes » en effet il y en a une à Raon, mais les équipements ayant été détériorés, il faut la remettre en état ; Il y en a une à Rambervillers, mais pour y accéder, les arrivants doivent verser une caution de 500€, autant dire qu'elle est quasi vide ; il y en a une à Saint Dié, mais elle semble squattée par une famille qui y impose sa loi ; il y en a une à Gérardmer, mais la moitié de l'année elle n'est pas ouverte car c'est sur cette aire que le sel de déneigement est stocké !!



Tout ceci pour que vous sachiez que « l'autorité » fait le maximum pour résoudre ces problèmes et souhaite plus que tout que les habitants puissent tranquillement prendre la piste à pied ou en vélo, puissent faire du géocaching sans marcher dans des excréments et n'aient pas à venir se plaindre à la mairie (dans les mêmes termes d'ailleurs que sur le local EDF, c'est bizarre : après l'avoir dit, la personne en colère s'est-elle sentie obligée de l'écrire ?)

QUE FAIT L'AUTORITÉ ? Maintenant, elle va mettre au prochain budget une somme suffisante pour effacer ces tags. Qui paiera ? Nous tous, bien sûr.

Dans ce numéro du thiavillois et dans les 3 suivants, nous vous présenterons les missions du défenseur des droits.

Missions

Le Défenseur fait connaître les droits de chacun. Il défend :

- Les personnes discriminées
- Les personnes qui ont un problème avec les forces de sécurité publique ou privée
- Les personnes qui ont des difficultés dans leurs relations avec les services publics
- Les enfants dont les droits ne sont pas respectés



Lutter contre les discriminations

Le Défenseur des droits LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, ET FAVORISE UN EGAL ACCES DE TOUS ET TOUTES AUX DROITS.

Une discrimination est UNE INÉGALITÉ DE TRAITEMENT FONDÉE SUR UN CRITÈRE INTERDIT PAR LA LOI (sexe, âge, état de santé...) et DANS UN DOMAINE CITÉ PAR LA LOI (accès à un service, embauche...). A ce jour, 20 critères de discrimination (« critères prohibés ») sont fixés par la loi. Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son état de santé, ses opinions... est formellement interdit par la loi et les conventions internationales approuvées par la France.

VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER AU DÉFENSEUR DES DROITS SI VOUS VOUS ESTIMEZ VICTIME D'UNE DISCRIMINATION, DIRECTE OU INDIRECTE. L'auteur présumé de cette discrimination peut être une personne privée (un individu) ou publique (une association, une entreprise...).

Qui peut saisir le Défenseur des droits ?

- TOUTE PERSONNE physique (un individu) ou morale (une société...) qui s'estime discriminée
- ses AYANTS DROIT (épouse ou époux, enfants, parents...)
- une ASSOCIATION dont les statuts combattent la discrimination
- un parlementaire français et un élu français du Parlement européen
- une institution étrangère qui a les mêmes fonctions que le Défenseur

Le Défenseur des droits peut également se saisir d'office lorsqu'il estime que son intervention est nécessaire.

Quels sont les critères de discrimination ?

La loi interdit toute distinction ou traitement inégal en raison de 20 CRITÈRES :

CRITÈRE	EXEMPLE
SEXE	Je gagne moins que mon collègue qui exerce le même métier que moi et qui a la même ancienneté.
ORIGINE	On a mis fin à ma période d'essai car ma couleur de peau gênait les clients.
GROSSESSE	Je n'ai pas retrouvé mon poste à mon retour de congé maternité.

SITUATION DE FAMILLE	On ne m'a pas recrutée parce que suis mère de trois enfants.
APPARENCE PHYSIQUE	On m'a refusé un emploi d'infirmière en raison de ma petite taille.
PATRONYME	On m'a refusé un chèque en raison de mon nom à consonance maghrébine.
LIEU DE RESIDENCE	On m'a refusé un entretien d'embauche parce que j'habite dans un département voisin.
ÉTAT DE SANTE	On m'a refusé la prolongation de mon contrat car ma maladie risquait d'évoluer.
HANDICAP	On me refuse la participation aux activités de mon école parce que je suis handicapé.
CARACTERISTIQUES GENETIQUES	On m'a refusé la souscription d'un contrat d'assurance car j'ai une pathologie héréditaire.
MŒURS	On m'a refusé un emploi parce que je suis fumeur.
ORIENTATION SEXUELLE	On a refusé de me louer un appartement car je suis une femme homosexuelle en couple.
IDENTITE SEXUELLE	Je suis une femme transgenre et victime de moqueries quotidiennes de la part de mes collègues depuis que je leur ai demandé de m'appeler par le prénom féminin que j'ai choisi.
AGE	On m'a refusé un crédit immobilier en raison de mon âge.
OPINIONS POLITIQUES	On m'a refusé une promotion en raison de mon engagement politique.
ACTIVITES SYNDICALES	Ma carrière n'a pas connu d'évolution depuis que je me suis présenté comme délégué du personnel.
APPARTENANCE OU NON-APPARTENANCE, VRAIE OU SUPPOSEE, A UNE ETHNIE, A UNE RACE, A UNE NATION	Le maire refuse mon inscription à l'école parce que je suis rom.
APPARTENANCE OU NON-APPARTENANCE, VRAIE OU SUPPOSEE, A UNE RELIGION	Les employés de nationalité française occupant un emploi similaire ont une rémunération meilleure que la mienne.

Quelles sont les inégalités de traitement concernées ?

Le Défenseur des droits peut intervenir dans de nombreux cas de discrimination, notamment en matière :

- d'accès à l'EMPLOI
- d'accès au LOGEMENT
- d'accès aux BIENS ET SERVICES, publics et privés : accès à une boîte de nuit, à un bâtiment public, souscription d'un crédit...
- d'accès aux SOINS et aux SERVICES SOCIAUX
- d'EDUCATION et FORMATION : condition d'inscription, d'admission, d'évaluation

Où m'adresser ?

VOUS POUVEZ VOUS INFORMER OU SAISIR LE DEFENSEUR DES DROITS GRATUITEMENT :

- En rencontrant l'un des 397 délégués du Défenseur des droits présents en métropole et départements d'outre-mer. Ils reçoivent vos réclamations et répondent à toutes vos demandes lors de permanences d'accueil. Ils sont présents dans divers lieux : préfectures, sous-préfectures, maisons de justice et du droit, maisons de service public...

- En adressant directement votre réclamation au Défenseur des droits :
 - Par LE FORMULAIRE DE SAISINE EN LIGNE
 - Par COURRIER à l'adresse suivante :

Défenseur des droits
7 rue Saint-Florentin
75409 Paris Cedex 08

Vous devez joindre à votre courrier UNE COPIE DE TOUTES LES PIÈCES EN VOTRE POSSESSION PERMETTANT DE COMPRENDRE VOTRE SITUATION (procès-verbaux, dépôts de plainte, certificats médicaux, etc.) et VOS COORDONNÉES PRÉCISES.

Pour en savoir plus

- Nous vous informons par TELEPHONE au 09 69 39 00 00 (du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00, coût d'un appel local)
- www.defenseurdesdroits.fr/aide

Recette de saison

Choucroute en cuisson basse température

La cuisson basse température est une cuisson qui permet de cuire des aliments très lentement, ce qui leur donne un moelleux incomparable. Pour cela il faut tout de même que la viande cuise à cœur à partir de 70°, mais elle n'a pas besoin d'être à 90°. Elle peut rester à 75° pendant toute la durée de la cuisson.

Comme tout le monde n'a pas un thermomètre mesurant la température à cœur (moi la première !) il suffit de savoir qu'un four électrique positionné au thermostat 2 peut très bien faire l'affaire et correspond à peu près à cette température. (Évidemment, cela peut différer un peu d'un four à l'autre, mais entre 1 et 2, cela va bien généralement)



Pour la choucroute, je mets tous les ingrédients (sauf les knacks que je ferai réchauffer au dernier moment dans de l'eau frémissante) dans une römertopf ou une grosse terrine. (Une grosse casserole en fonte peut également faire l'affaire). Au fond, je mets une couenne de lard ou des tranches de lard fumé, je recouvre d'une partie de la choucroute, puis de la totalité de la viande (palette, saucisse fumée, saucisse de Morteau etc... au goût de chacun), j'ajoute des baies de genièvre, du laurier, des clous de girofle plantés dans un oignon et du

poivre en grain puis je recouvre le tout du reste de la choucroute,. On peut même mettre les pommes de terre au dessus de tout cela si la terrine est vraiment très grosse. Je couvre ensuite de bière (car je fais la choucroute à la bière et non pas au vin blanc) jusqu'au niveau des ingrédients. Je ferme la terrine et je mets au four toute la nuit thermostat 2. Le lendemain matin, on est réveillé par une bonne odeur de choucroute !! il suffit de déguster et les viandes sont absolument fondantes !!

Infos pratiques

Numéros utiles

Mairie	03 83 71 41 73
Ecole	03 83 71 42 73
Samu – Urgence médicale	15
Police secours	17
Pompiers	18
Gendarmerie de BACCARAT	03 83 75 34 82
Centre anti poison	03 83 32 36 36
Astreinte pharmacie	03 83 15 17 52
Médecin de garde	0 820 33 20 20
Dépannage EDF (24h/24)	09 72 67 50 54

Ramassage des poubelles



Ordures ménagères :

Les mercredis :

2, 9, 16, 23 et 30 mars

6, 13, 20 et 27 avril

Eco sacs :

Les mardis :

8 et 22 mars

5 et 19 avril



Déchetterie de la CCVC

Zone artisanale BACCARAT / BERTRICHAMPS

54120 BACCARAT / Tél : 03 83 75 23 31

Web : <http://www.ccvc54.fr/dechetterie>

Horaires d'ouverture Hiver (jusqu'au 14 avril) :

Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi
de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Mardi (et Jeudi sur RDV) de 8h45 à 12h00

Rappel des déchets NON collectés :

Les pneus, l'amiante, les ordures ménagères, les éco-sacs et les bouteilles de gaz.

En plus des prestations proposées par la CCVC pour les encombrants (facturé 35€ par déplacement), la municipalité se propose d'étudier au cas par cas les demandes d'aides, pour éliminer les déchets les plus volumineux des Thiavillois. N'hésitez pas à nous contacter.

Ouverture de la Mairie

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 9h à 12h

Mardi et Vendredi: de 18h à 19h

(avec présence du Maire ou d'un adjoint)

En dehors de ces horaires la porte n'est pas toujours close...

Sorties

Cinéma de RAON : pour mars :

- du 2 au 8 : Zootopie ; Chaire de poule ; Chocolat.

- du 9 au 15 : The revenant ; Joséphine.

- du 16 au 22 : The revenant ; La vache ; Les saisons.

- du 23 au 29 : Batman vs Superman ; Heidi ; Demain.

Source : <http://www.cinematheatreraon.com/cinéma/>

Cinéma de BACCARAT : pour mars :

- 4 et 5 : Les Tuches 2

- 11 et 12 : Alvin et les Chipmunks 4

- 18 et 19 : Chocolat

- 25 et 26 : Joséphine s'arrondit

- 31 : La Vache (14h30)

- 1 et 2 avril : Zootopie Source : www.ville-baccarat.fr

Agenda :

- Dimanche 6 mars : Défilé de carnaval à Baccarat.

- Jeudi 17 mars : Conférence sur la bataille de la Chapelotte, à 20h, à l'Hôtel de Ville de Baccarat.

- Samedi 19 mars : Remise à niveau du Code de la Route et de ses nouveautés, de 19h à 22h, à l'Espace Loisirs de Baccarat.

- jusqu'au 31 mars : Exposition sur le thème de carnaval, à l'hotel de ville de Baccarat.

- du 8 au 11 mars : bourse aux vêtements et aux accessoires pour bébés de l'Association Familiale", salle Beauregard à Raon l'étape.

- du 9 au 11 mars : "semaine de l'orientation et des métiers", espace "Copernic", Saint-Dié des Vosges.

Sources : www.ville-baccarat.fr ; www.raonletape.fr

Directeur de publication :

Vittore PETTOVEL

Équipe de rédaction :

Thierry BLAISE, Jean COUTY,

Isabelle LAHAYE, Frédéric THOMAS,

Sylvie THOMAS, Damienne VILLAUME

Imprimé en mairie

Ne pas jeter sur la voie publique